

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 27 janvier 2022, s'est réuni le 3 février à 18 heures, à la salle polyvalente de Locmaria-Grand-champ, au 1 rue des hortensias à Locmaria-Grand-champ, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Pascal HERISSON
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : David LAPPARTIENT Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
PLOUGOUMELLEN : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-ARMELE : Anne TESSIER PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SURZUR : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE jusqu'à son arrivée
SARZEAU : Christophe HAZO a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à François MOUSSET
VANNES : Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
VANNES : Patrice KERMORVANT a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY
VANNES : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Affichée le 11/02/2022

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220203-220203_DEL31A-DE

Ont été représentés :

LOCQUeltas : Michel GUERNEVE est représenté par Hélène BARON

Ont été absents :

MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops around itself and crosses itself multiple times, forming a complex, stylized shape.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2022

MARCHES PUBLICS

ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

LANCEMENT DU MARCHÉ

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant

L'agglomération exerce depuis le 1er janvier 2020 la compétence assainissement des eaux usées. A ce titre, l'élaboration d'un « schéma directeur d'assainissement », s'avère déterminante pour assurer une gestion globale du système d'assainissement adaptée aux perspectives de développement.

Ce schéma directeur d'assainissement s'articule autour de plusieurs phases : étude de diagnostic des ouvrages et réseaux, définition d'un programme pluriannuel d'actions hiérarchisées et chiffrées.

La réalisation d'une telle étude à l'échelle de l'agglomération est évaluée, à minima, à 36 mois. Toutefois compte tenu des échéances réglementaires et/ou aux pressions qui s'appliquent sur les ouvrages et le milieu récepteur, il est proposé d'allotir la prestation afin de pouvoir étudier en même temps certains ouvrages de notre territoire nécessitant, notamment, le renouvellement des autorisations administratives.

Il convient de noter qu'un grand nombre de données, concernant la totalité des systèmes d'assainissement de notre territoire, est d'ores et déjà disponible et ne nécessite pas d'actualisation. Ainsi, à partir de toutes ces données, un lot spécifique est proposé afin de construire un outil d'aide à l'acquisition et au traitement dynamique des données du service d'assainissement collectif.

La consultation des entreprises doit être lancée, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions prévues aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Les prestations sont alors réparties en 6 lots définies comme suit :

Lot(s)	Désignation	Montant estimatif
1	Etude diagnostique, schéma directeur d'assainissement des eaux usées, autorisations de rejet Bassins versants des communes de Vannes - Saint-Avé et Plescop	350 000 € HT
2	Etude diagnostique, schéma directeur d'assainissement des eaux usées, Bassins versants des communes de Sarzeau et Surzur	120 000 € HT
3	Renouvellement des autorisations de rejet au milieu naturel des stations d'épuration des communes de Arradon, Arzon, Le Bono	90 000 € HT

4	Renouvellement des autorisations de rejet au milieu naturel des stations d'épuration des communes de Brandivy, Locmaria-Grandchamp, Saint Nolff, Sulniac	90 000 € HT
5	Etude de faisabilité de mutualisation du traitement des sous-produits issus des différents sites épuratoires de la collectivité: boues, graisses, sables, matières de vidange	75 000 € HT
6	Procédures et outils d'aide à l'acquisition et au traitement dynamique des données du service d'assainissement collectif	150 000 € HT

Vu l'avis de la commission Environnement du 27 janvier 2022, il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement de la consultation, selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres ;*
- *de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces études.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ